



JEROME CAHUZAC
MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET
DES FINANCES, CHARGE DU BUDGET

ALAIN VIDALIES
MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE
DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Communiqué de presse

www.gouvernement.gouv.fr

Paris, le 26 Juillet 2012
N° 52

COMMUNIQUE DE PRESSE

A la suite d'une erreur matérielle, le Sénat a adopté ce matin un amendement visant à supprimer l'article 4 du Projet de Loi de Finances Rectificative (PLFR) 2012 portant sur la réforme des droits de mutation à titre gratuit.

A la demande du Gouvernement et avec l'appui de toute la Majorité Présidentielle, une seconde délibération permettra au Sénat de pouvoir rétablir dès aujourd'hui cette disposition indispensable pour l'équilibre des Finances Publiques et cohérente avec les exigences de justice fiscale.

Contacts Presse :

Cabinet de Jérôme CAHUZAC : 01 53 18 43 08

Cabinet de Alain VIDALIES : 01 42 75 86 75